

RONDE SUD BOURGOGNE

1ère Edition

12 et 13 Mai 2012

Epreuves ouvertes aux licenciés Pass Cyclisme et aux non-licenciés

Organisée par le Comité Départemental FFC de Saône et Loire

Sous la responsabilité du VC Montceau les Mines

et l'égide de la Fédération Française de Cyclisme

Une épreuve unique en France

Deux jours de compétition

Deux pelotons

Quatre épreuves

Huit villes étapes

Une centaine de participants

170 kilomètres

1ère étape: Prologue à Autun (1,2 km)

2ème étape: Autun-Etang (79km pour les D1/D2)

Saint Emiland-Etang (65km pour les D3/D4)

3ème étape: Perrecy les Forges-Ciry le Noble (8,5 km)

4ème étape: Blanzey-Sanvignes les Mines (81 km pour les D1/D2)

Montcenis-Sanvignes les Mines (65 km pour les D3/D4)

Madame, Monsieur,

*Le Comité Départemental de Saône et Loire, par l'intermédiaire de sa Commission Loisir, organise les
12 et 13 Mai 2012*

la première édition de

LA RONDE SUD BOURGOGNE

Cette épreuve sportive, réservée aux licenciés FFC Pass'cyclisme, sera unique en France.

Cette manifestation se composera de 4 étapes

Samedi 12 Mai

Le matin, un prologue de 1,5 km

L'après-midi, une course en ligne de 80 km

Dimanche 13 Mai

Le matin, contre-la-montre de 10 km

L'après-midi, une course en ligne de 80 km.

Les sportifs des catégories départementales participeront à cette épreuve.

Dans le cadre d'une sécurité optimale, les coureurs seront divisés en deux pelotons

D1/D2 et D3/D4

limités à 100 engagés.

*Afin de valoriser et faire découvrir notre sport et nos organisations,
les sportifs, non licenciés, pourront participer à cette épreuve.*

*L'épreuve souhaite mettre en valeur les atouts touristiques et sportifs de notre département, se
rapprocher des régions dépourvues d'épreuves importantes et proposer des parcours inédits aux
compétiteurs.*

*Cette organisation désire combler le vide laissé par la disparition de certaines épreuves cyclistes dans
notre département. De nombreuses courses ont été supprimées alors que les demandes des communes et
les attentes du public sont toujours présentes.*

*Tous les participants vont pouvoir se faire plaisir au cours de ce week-end puisque les quatre étapes
proposent des profils convenant à tous. Les puncheurs devraient être les premiers en action lors d'un
court prologue qui partira devant le théâtre romain d'Autun. L'après-midi, les sprinteurs seront à la fête
entre Autun et Etang sur Arroux. Le lendemain, le contre-la-montre entre Perrecy les Forges et Ciry le
Noble avantagera les rouleurs, même si le parcours n'est pas totalement plat. Enfin, la dernière étape
offrira la possibilité aux grimpeurs de se mettre en évidence et d'aller chercher la victoire finale.*

*La Commission Loisir compte sur le soutien logistique et financier des municipalités pour finaliser
l'organisation de cette nouvelle épreuve qui souhaite perdurer dans notre département.*

*Nous espérons tous vous retrouver à nos côtés lors de ce week-end qui nous l'espérons
vous procurera de grandes joies.*

Les responsables

Norbert PRUDON

6, Route de Chalon

71 370 ST CHRISTOPHE EN BRESSE

06 19 28 39 95

norbert.prudon@sfr.fr

Jean-Luc BONNETAIN

215, rue Basse

71410 SANVIGNES LES MINES

06 17 22 63 96

bonnetain.jean-luc@wanadoo.fr

RONDE SUD BOURGOGNE 2012

Madame, Monsieur,

L'ensemble des membres du Comité Directeur de la Fédération Française de Cyclisme de Saône-et-Loire, son Président et l'ensemble des clubs FFC de Saône-et-Loire,

Soutiennent l'initiative de deux membres du Comité Directeur:

Jean-Luc BONNETAIN et Norbert PRUDON

Qui souhaitent mettre en valeur le Cyclisme pour TOUS - licenciés et non-licenciés

Outre le fait que cette première édition, unique en France, fera connaître la Saône-et-Loire à l'ensemble des participants, elle permettra à ces coureurs de se confronter en toute amitié sur les routes vallonnées de notre département.

Cent participants, deux jours de compétition en quatre étapes visitant sept villes de Saône et Loire avec un parcours de cent soixante-dix kilomètres à travers notre département permettront aux licenciés FFC Pass' Cyclisme mais également NON licenciés de pratiquer leur sport favori.

Toute organisation sérieuse, bien encadrée, sécurisée demande un budget conséquent. Nous sommes conscients qu'en cette période difficile, les financements sont compliqués. Malgré tout, nous continuons à organiser de belles épreuves sur notre département, le SPORT POUR TOUS, licenciés et non-licenciés étant un des fondements de notre fédération tout en essayant de promouvoir le tourisme en Saône-et-Loire.

Institutions publiques, partenaires privés, votre aide financière ou en nature nous est donc nécessaire et indispensable pour continuer à promouvoir le Sport Loisir.

Si vous pensez que notre action est bénéfique pour tous nous vous remercions de votre aide.

Dans l'attente de vous rencontrer les 12 et 13 Mai 2012 sur les Routes de Saône-et-Loire.

*CLAUDE REPERANT
PRÉSIDENT DU COMITÉ CYCLISTE FFC 71*

LA RONDE SUD BOURGOGNE

1ère Édition

Remerciements à

Cycles Boyer à Blanzay

Intermarché Montceau-Saint Vallier

Garage Nomblot Montceau-Le Creusot

Auberge de la Saule à Saint Vallier

Cycles Tacnet à Autun

Société Colas Rhône-Alpes Auvergne

Banque Populaire Bourgogne/Franche-Comté

aux municipalités de

Autun

Saint Emiland

Etang sur Arroux

Perrecy les Forges

Ciry le Noble

Blanzay

Montcenis

Sanvignes les Mines

pour les aides techniques et financières



PRESENTATION DU PARCOURS

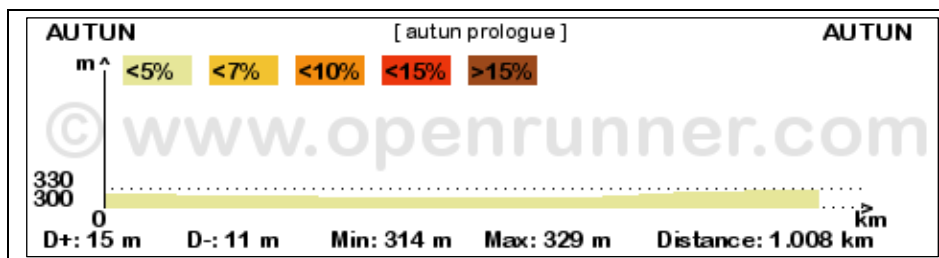
Samedi 12 Mai 2012

AUTUN : PROLOGUE

Départ rue de la Maladière
Avenue du 2ème Dragons
Arrivée Avenue du 2ème Dragons

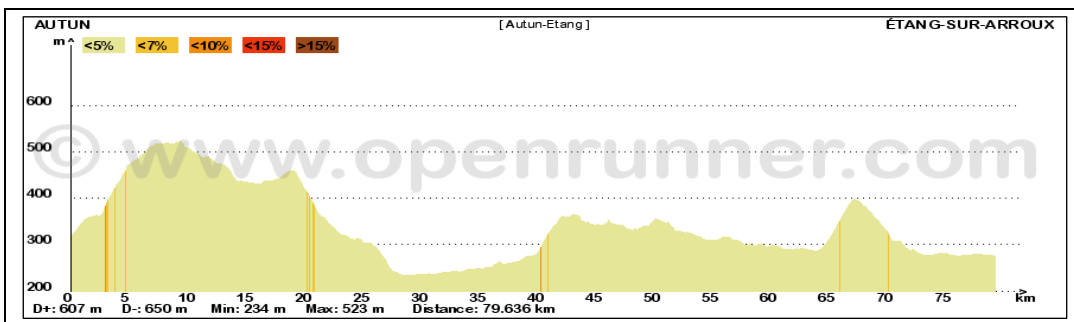
km 0
km 0,5
km 1,2

Premier coureur 9h00
Dernier coureur 11h15



AUTUN-ETANG

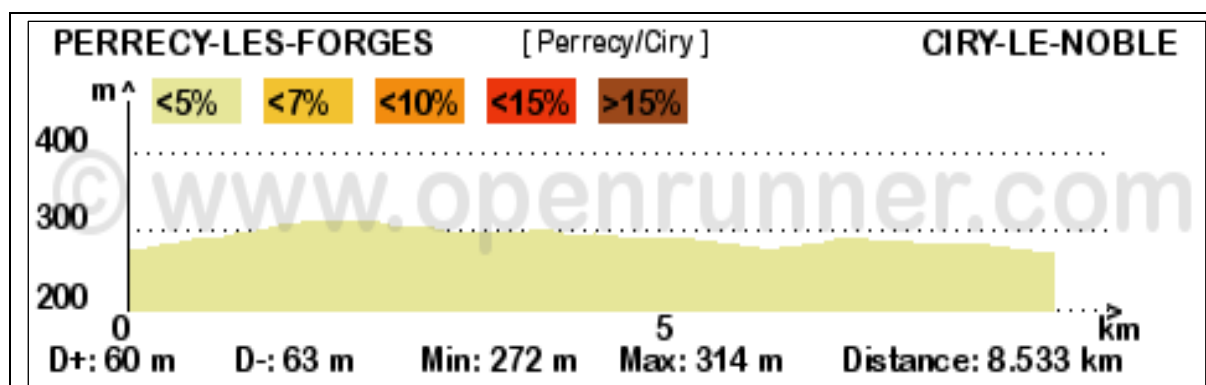
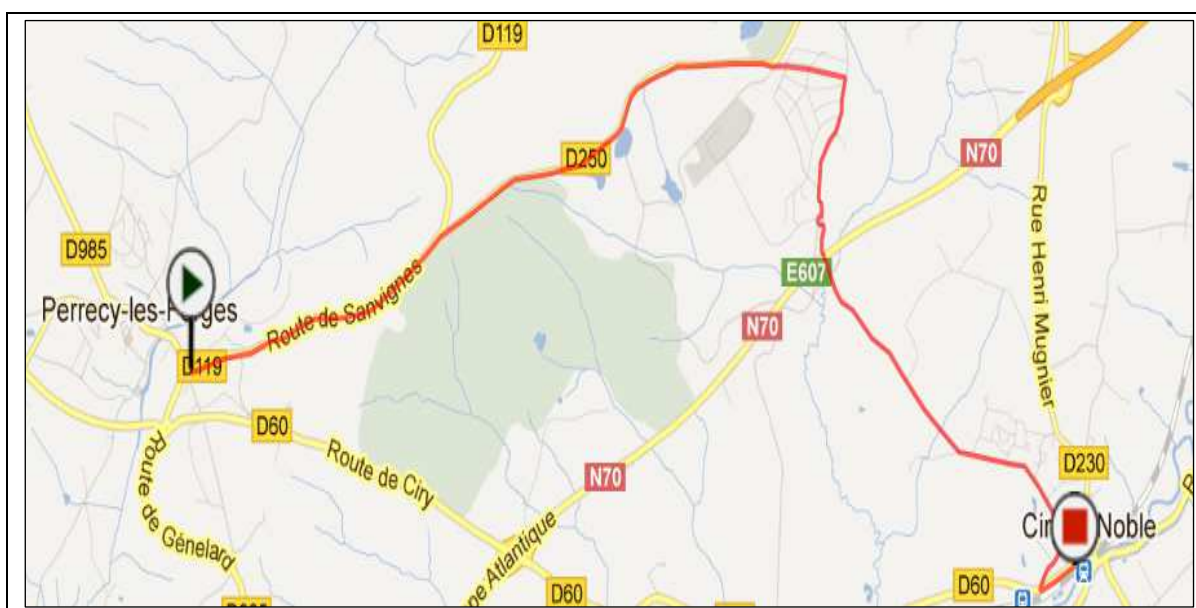
Départ fictif Place Champ de Mars	km -3,1			15h00
Départ lancé sortie Autun (route du golf)	km 0			15h10
Côte d' Auxy	km 6,6	MG1	4,4 km à 3,4%	15h23
Saint Emiland (Départ D3/D4)	km 14,5	PC		15h35
Départ Parking Mairie				
Départ lance Pont Ligne TGV				
Couches	km 23,6			15h47
Saint Léger sur Dheune	km 28,6			15h53
Saint Bérain sur Dheune	km 32,6	PC1		15h59
Forges de Perreuil	km 35,2			16h03
Cote de la Beaujarde	km 42,1	MG2	2,2 km à 3,6%	16h14
Marmagne	km 53,9	PC2		16h31
Mesvres	km 63,4	PC3		16h44
Cote de Runchy	km 67,6	MG2	2,6 km à 4%	16h52
Brion	km 72,4			16h58
Carrefour D222/D994	km 74,5			17h01
Étang sur Arroux	km 79,6			17h08



Dimanche 13 Mai 2012

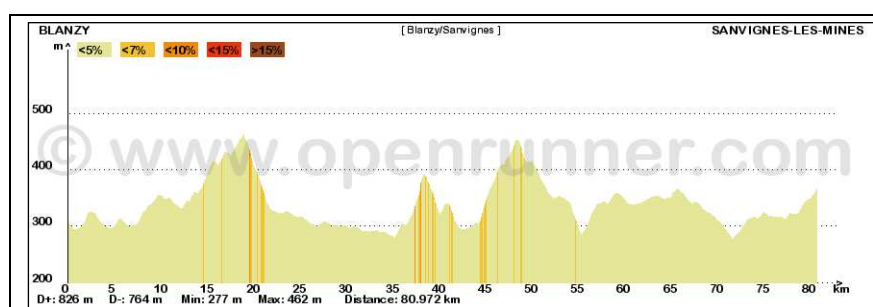
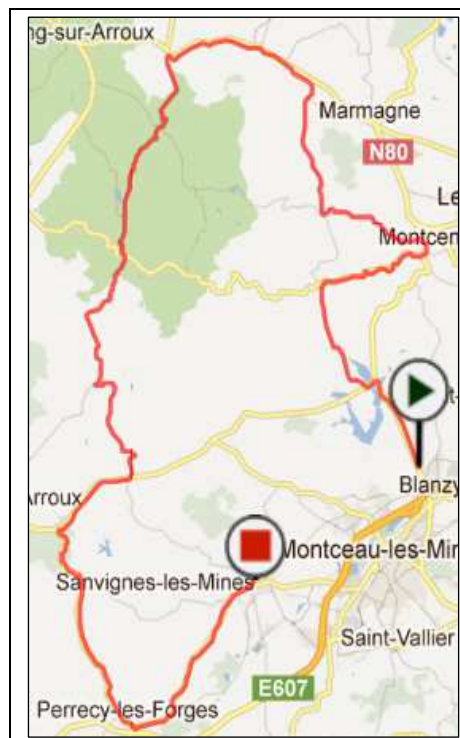
PERRECY LES FORGES-CIRY LE NOBLE

Départ Rond Point sortie Perrecy	km 0	Premier coureur 9h00
Carrefour D250/D119	km 1,8	
Rond Point Entrée Rozelay	km 4,3	
Rue Charles Labaune	km 4,8	
Rond Point Sortie Rozelay	km 5,6	
Rue André Bouillot	km 8,0	
Rue Benoit Lagrost	km 8,3	
Arrivée Face à la salle des Fêtes	km 8,5	Dernier coureur 11h15



BLANZY-SANVIGNES

Départ fictif Place de l'Eglise	km -1,2		15h00
Départ lancé sortie Blanzy	km 0		15h03
Charmoy	km 7,5	PC	15h14
Carrefour D120/D47	km 9,8		15h17
Côte de Montcenis	km 15,2	MG3 1,2 km à 2,2%	15h25
Montcenis (Départ D3/D4)	km 16,1		15h27
Départ salle des Ursulines			
Départ Lancé sortie Montcenis	km 16,5		15h27
Côte du Sautot	km 19,1	MG3 1,4 km à 2,7 %	15h32
Le Sautot	km 21,6		15h35
PC1	km 27,0	PC1	15h42
Entrevaux (Carrefour D120/D61)	km 27,4		15h43
Mesvres	km 35,1	PC2	15h53
Côte de La Chapelle sous Uchon	km 38,6	MG2 2,0 km à 4,4%	16h00
La Chapelle sous Uchon	km 38,7		16h00
La Tagnière	km 44,9		16h10
Côte de Dettay	km 48,5	MG1 4,8 km à 3,3%	16h18
Saint Eugène	km 51,6		16h23
Côte de La Praye	km 57,1	MG3 1,3 km à 3,3%	16h32
La Praye	km 57,5		16h33
Carrefour D57/D985	km 61,6		16h40
Perrecy les Forges	km 70,9	PC3	16h52
Sanvignes les Mines	km 81,0		17h07



CLASSEMENTS ANNEXES

Meilleur Grimpeur



2ème étape

Côte d'Auxy	km 6,6	MG1	10 7 5 3 1
Côte de la Beaujarde	km 42,1	MG2	7 5 3 1
Côte de Runchy	km 67,6	MG2	7 5 3 1

4ème étape

Côte de Montcenis	km 15,2	MG3	5 3 1
Côte de La Chapelle sous Uchon	km 38,6	MG2	7 5 3 1
Côte de Dettey	km 49,5	MG1	10 7 5 3 1
Côte de La Praye	km 59,6	MG3	5 3 1



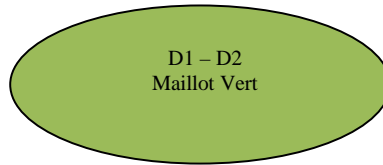
2ème étape

Côte de la Beaujarde	km 27,6	MG2	7 5 3 1
Côte de Runchy	km 53,1	MG2	7 5 3 1

4ème étape

Côte de La Chapelle sous Uchon	km 22,5	MG2	7 5 3 1
Côte de Dettey	km 32,4	MG1	10 7 5 3 1
Côte de La Praye	km 41,0	MG3	5 3 1

Points Chauds

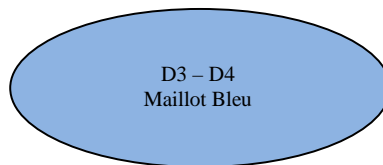


2ème étape

Saint Emiland	km 14,5	5 3 1
Saint Bérain sur Dheune	km 32,6	5 3 1
Marmagne	km 53,9	5 3 1
Mesvres	km 63,4	5 3 1

4ème étape

Charmoy	km 7,5	5 3 1
Entrevaux	km 27,0	5 3 1
Mesvres	km 35,1	5 3 1
Perrecy les Forges	km 73,5	5 3 1



2ème étape:

Saint Bérain sur Dheune	km 18,1	5 3 1
Marmagne	km 39,4	5 3 1
Mesvres	km 48,9	5 3 1

4ème étape:

Entrevaux	km 10,9	5 3 1
Mesvres	km 19,0	5 3 1
Perrecy les Forges	km 54,8	5 3 1

Le règlement

Article 1 :

La Ronde Sud Bourgogne est organisée par la Commission Loisir du Comité Départemental de Saône et Loire, sous la responsabilité du Vélo Club Montcellien.

Le samedi 12 Mai et dimanche 13 Mai 2012.

L'épreuve est inscrite au calendrier régional de Bourgogne de la Fédération Française de Cyclisme. Elle est régie par les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C).

Article 2 : Participants

L'épreuve sera ouverte aux coureurs

Pass'Cyclisme Open, Pass'Cyclisme et aux Non Licenciés.

Elle se déroulera individuellement ou par équipe, non limitée dans le nombre de coureurs. Les équipes peuvent s'inscrire par Comité, Club ou association de Clubs. Le port du maillot identique pour chaque équipe est obligatoire.

Article 3 : Engagements

Les engagements accompagnés d'un chèque d'un montant de 20€ par coureur, à l'ordre du Comité départemental FFC 71, doivent parvenir à

M PRUDON Norbert,
6, Route de Chalon sur Saône
71370 SAINT CHRISTOPHE EN BRESSE,

au plus tard le **1er MAI 2012**, délai de rigueur.

Les bulletins d'engagement doivent obligatoirement comporter les noms et prénoms des coureurs, du Directeur Sportif, leur numéro de licence FFC et la catégorie Pass'Cyclisme. Il faudra obligatoirement remplir le bulletin d'engagement situé à la fin de ce dossier. Aucun engagement ne sera remboursé.

Article 4 : Permanence Point Accueil

La permanence Point Accueil se tiendra le samedi 12 Mai 2012, de 7h30 à 10h,
Centre Saint Exupéry, Rue Saint Exupéry à Autun.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes, se fera à la permanence contre présentation des licences, conformément au à la réglementation de la fédération.

Une caution de 10 €, par coureur, sera demandée pour le retrait des deux dossards et de la plaque de cadre.

La réunion des directeurs sportifs se fera avant chaque épreuve en ligne soit le Samedi 12 Mai 2012, à 14h00, mairie d'Autun
le Dimanche 13 Mai 2012 à 14 h 00, salle des fêtes à Blanzay.

Article 5 : Feuille d'émargement

La signature de la feuille d'émargement est obligatoire avant chaque départ d'étape. Chaque coureur devra signer lui même la feuille d'émargement avant chaque départ. La clôture du contrôle d'émargement se fera 15 minutes avant le départ de l'étape.

Article 6 : Rassemblement des coureurs

Le rassemblement des coureurs se fera 10 minutes avant le départ de chaque étape. Le départ des deux étapes en ligne sera donné à 15 heures précises.

Article 7 : Fléchage

Le parcours sera fléché au sol en JAUNE avec les initiales RSB (Ronde Sud Bourgogne).

Article 8 : Voitures suiveuses

Tous les véhicules doivent respecter le code de la route.

Les véhicules non officiels sont soumis à leur entière responsabilité.

Pour les étapes en ligne, seules les équipes de plus de 5 coureurs seront autorisées à bénéficier d'une voiture suiveuse. Elles devront obligatoirement partir du lieu de départ. Le dépannage des coureurs sera effectué par les voitures des équipes + une voiture neutre. L'ordre de départ de ces voitures, pour la première étape, sera fonction du classement des coureurs à l'issue du prologue.

Le dépannage s'effectuera à l'arrière du peloton et à droite de la chaussée.

Aucun dépannage ne sera effectué à gauche de la chaussée.

Les voitures suiveuses devront rouler à droite, feux de croisement allumés et respecter le code de la route.

Aucune voiture suiveuse ne devra franchir la ligne d'arrivée; pour cela une déviation en direction du parking sera prévue (indiquée VS au sol).

Les véhicules surélevés (de type Trafic, J7, Espace...) seront placés à la fin de la file quelque soit le classement de leurs coureurs.

Le coureur (accidenté ou victime d'un incident mécanique), placé à l'arrière d'un véhicule, doit être en mesure de voir l'avant du véhicule.

Les porte-vélos à l'arrière des véhicules sont **interdits**.

Aucun véhicule n'est autorisé à suivre lors du prologue.

Pour le contre-la-montre, le coureur pourra être suivi par un seul véhicule respectant ces mêmes consignes.

Aucune voiture de directeur sportif ne sera autorisée à dépasser le peloton sans autorisation du Président de jury des commissaires.

Article 9 : Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par une voiture. Chaque équipe devra fournir une paire de roues de secours.

Article 10 : Respect du code de la route

Les coureurs s'engagent à RESPECTER le code de la route tout au long de l'épreuve.

Article 11 : Pelotons

La Ronde Sud Bourgogne se disputera par catégorie.

La course 1 réunira les coureurs des catégories D1 / D2.

La course 2 réunira les coureurs D3 / D4.

Les distances pour la course 2 seront réduites (départ d'un lieu différent).

Article 12 : Classement général

Le classement général s'effectuera au temps, en additionnant le temps du coureur à chaque étape. En cas d'égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Article 13 : Classements Annexes

L'épreuve sera dotée :

- D'un classement du Meilleur Grimpeur. (MG1:10, 7, 5, 3 et 1 point, MG2: 7, 5, 3 et 1 point, MG3: 5, 3 et 1 point).

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage:

Nombre de premières places dans les MG1.

Nombre de premières places dans les MG2.

Nombre de premières places dans les MG3.

Classement général individuel au temps.

- D'un classement des Points Chauds (points attribués : 5,3 et 1).

En cas d'égalité, seront pris en compte le nombre de premières places, de secondes et enfin de troisièmes.

Le leader de chaque classement est tenu de revêtir le maillot distinctif correspondant.

Si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité des maillots distinctifs est le suivant :

D1/D2

MAILLOT **OR** (classement Général),

MAILLOT BLANC A POIS ROUGES (classement grimpeur),

MAILLOT VERT (classement sprinteur),

D3/D4

MAILLOT **ROSE** (classement Général),

MAILLOT BLANC (classement grimpeur)

MAILLOT BLEU (classement sprinteur).

En ce cas, le maillot non revêtu par le leader selon cet ordre de priorité, sera porté par le premier coureur suivant du classement en question, non déjà porteur de maillot.

Article 14 : Échauffement et reconnaissance

Aucun échauffement, ni reconnaissance sur le parcours du prologue ou du contre la montre sera toléré 15 minutes avant le départ du premier coureur et pendant tout le déroulement de l'épreuve.

Les coureurs fautifs seront sanctionnés d'une pénalité de 10 minutes au classement général et d'un retrait de 10 points dans les classements annexes.

Article 15 : Délais d'arrivée et mise hors course

Afin d'assurer la sécurité des concurrents, les coureurs accusant un retard de 30 minutes après le passage du premier coureur seront mis hors course. Ils devront dans ce cas, rendre leurs dossards, et monter dans le camion balai, ou bien rejoindre par leur propre moyen s'ils le désirent, la ligne d'arrivée, mais ne seront alors plus protégés par l'organisation. Dans ce cas, il devront prévenir le point Accueil, à chaque arrivée, de leur abandon.

Article 16 : Dossards-Plaques de cadre

Une caution sera demandée à chaque coureur pour le retrait des deux dossards et de la plaque de cadre, elle sera restituée si tout est rendu en état. Les deux dossards ne doivent pas être pliés, le coureur s'assure qu'ils ont été correctement placés sur le bas du dos.

Article 17: Radios

La liaison radio se fera par CB dans les deux courses.

Article 18 : Abandon

Tout coureur qui abandonnera lors du parcours devra remettre ses dossards au camion balai ou à la Permanence Point Accueil, proche de la ligne d'arrivée.

Article 19 : Ravitaillement

Le ravitaillement à pied est autorisé sur tout le parcours.

Article 20 : Contrôle médical

Si un contrôle médical venait à être effectué, les coureurs en seront informés par un affichage au podium de la ligne d'arrivée.

Article 21 : Protocole

A l'issue de chaque étape, le vainqueur de l'étape ainsi que les porteurs de maillots, doivent se présenter sur le podium prévu à cet effet pour la remise des récompenses et des maillots. Cette présence est obligatoire.

L'absence serait sanctionnée par la remise du maillot au suivant du classement (avec rétrogradation en temps ou en points au niveau du nouveau porteur du maillot) .

Il est obligatoire que les coureurs se présentent en tenue de leur équipe (cuissard et maillot).

Les trois premiers de chaque classement seront susceptibles d'être appelés à monter sur le podium du fait du non-cumul des maillots.

Article 22 : Portions neutralisées

Les coureurs doivent respecter les portions neutralisées et ne jamais dépasser la voiture d'organisation ou des commissaires.

Article 23 : Briefing directeur sportif

Une réunion des directeur sportifs, pour les étape en ligne, se tiendra dans une salle indiquée par l'organisation .

La présence des directeurs sportifs est obligatoire. Cette réunion permettra de transmettre différentes informations concernant le parcours. Les numéros des véhicules suiveurs seront remis lors de cette réunion.

Article 24 : Prologue

En cas d'ex-æquo lors du prologue, le coureur le plus âgé sera déclaré vainqueur.

Article 25 : Horaires du prologue et du contre-la-montre

Les horaires de départ du prologue (samedi matin) et du contre-la-montre (dimanche matin) seront mis en ligne sur le site du comité FFC 71 (<http://cd71ffc.free.fr>) dès le 7 mai pour le prologue et dans la soirée du 12 mai pour le contre-la-montre.

Article 26 : Mise hors-course

Un coureur participant à la course 1 (D1+D2) ne pourra en aucun cas influencer sur le déroulement de la course 2 (D3+D4), il serait immédiatement mis hors course et sa participation future à l'épreuve serait compromise.

Article 27: Coureur non-licencié

La participation des coureurs non licenciés est possible sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition daté de moins d'un an.

Deux cartes à la journée seront délivrées par l'organisation au moment du retrait des dossards.

Une licence de cyclisme d'une fédération affinitaire peut être produite pour attester du certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition dès lors que sa validité y est stipulée.

Les coureurs non-licenciés s'inscrivent obligatoirement dans la course 1 (D1-D2).

PAS D'ENGAGEMENT SUR PLACE

Article 28: Acceptation du règlement

La signature de la feuille d'émargement confirme l'acceptation de ce règlement.

Article 29:

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, les commissaires seront appelés à prendre une décision en conformité avec le règlement de la F.F.C.



RONDE SUD BOURGOGNE

12-13 Mai 2012

BULLETIN D'ENGAGEMENT

NOM	Prénom	Club	Date naiss	N° Licence	Cat PC

Voiture suiveuse: club (5 coureurs minimum-voir Art.8):
ou association de clubs:

Type de véhicule: N° immatriculation :

Chauffeurs voiture suiveuse

Nom	Prénom	N° licence	Club

Tarif Engagements:

20 € (licencié)

20 €+ assurance cartes journée 16€ (Non Licencié)

A renvoyer avant le **1er Mai 2012**

à l'adresse suivante:

M PRUDON Norbert,
6, Route de Chalon sur Saône
71370 SAINT CHRISTOPHE EN BRESSE

Accompagné du règlement à l'ordre de: comité départemental FFC 71

TOUT ENGAGEMENT EST DEFINITIF-PAS DE REMBOURSEMENT

HEBERGEMENT-RESTAURATION

Nous vous recommandons quelques adresses d'hôtels et de restaurants qui peuvent accueillir les coureurs.

Nous vous conseillons de prendre rapidement contact avec les établissements concernés afin de réserver vos chambres ou vos repas.

Samedi 12 Mai

CENTRE SAINT EXUPERY 03 85 86 58 30
Rue Saint Exupéry
71400 AUTUN

Repas 11,40 €

Chambre individuelle + petit déjeuner 24 € par personne

Chambre double + petit déjeuner 20,40 € par personne

Date limite pour les réservations : 20 avril 2012

Dimanche 13 Mai

AUBERGE DE LA SAULE 03 85 57 10 71
136A, Rue Franklin Roosevelt
71230 SAINT VALLIER

25 chambres avec sanitaires

10 chambres avec sanitaires au palier

Tarif: entre 30 € et 60€

Pour les cyclistes: 30€ (petit-déjeuner, repas du soir, nuit)

Repas midi pour sportifs: 10 €



Départs D3/D4

Saint Emiland



Montcenis

